



Mesdames, Messieurs, les adhérents.

Bagnols le : 22 aout 2017

www.bagnolsjudo.com

Objet : saison 2017 – 2018.

Madame, Monsieur,

Une nouvelle année sportive recommence, et nous espérons que vous avez passé de bonnes vacances. Voici quelques infos concernant la rentrée de Bagnols Judo :

- Les inscriptions au judo débuteront le **mercredi 06 septembre 2017**, selon les tarifs et le calendrier joints, au Dojo Ivan Denis rue du Borgelet, à partir de 14 h 00.
- L'ensemble des cours débuteront le lundi 11 septembre (sauf pour les cours à partir de benjamin le mercredi 06 septembre et pour le jujitsu le vendredi 08 septembre).
- Ces horaires seront valables jusqu'au samedi 30 septembre 2017 inclus. En cas de changement (en fonction du nombre de participants par cours), le calendrier définitif vous sera communiqué et sera effectif dès le lundi 2 octobre 2017.
- Comme les années précédentes, le cours adultes débutants en Judo loisirs est ouvert à tous, notamment à ceux qui ont des enfants au club et qui souhaitent mettre ou remettre le kimono.
- Cette année vous avez la possibilité de faire un don au club en faisant baisser votre cotisation (voir information jointe).

Cette année, pas d'augmentation de la cotisation. Comme tous les ans, vous pourrez régler la cotisation avec des coupons sport, des chèques vacances délivrés par l'ANCV et des chèques « loisirs » délivrés par la Caisse des Allocations Familiales.

Afin de ne pas perturber les entraînements, nous vous demanderons de bien vouloir respecter les horaires des cours.

Pour faciliter l'activité des bénévoles, nous vous demandons de venir inscrire vos enfants avec le dossier complet : une photo, le montant de la cotisation, un certificat médical, etc.

Le bureau vous souhaite une bonne rentrée sportive.

Pour le bureau,

Le Président
Jean-Marie HERBET

BAGNOLS



JUDO

www.bagnolsjudo.com

Bureau, adhérents, parents et bénévoles de
Bagnols Judo.

**NOUVEAU
CETTE ANNEE**

Bagnols le 22 août 2017.

COTISATION AU CLUB SOUS FORME DE DON.

Au démarrage de cette nouvelle saison, le bureau de Bagnols Judo tient à remercier l'ensemble des judokas et des parents de judokas qui font de notre association un club vivant et dynamique, notamment pour tous les déplacements sur les compétitions officielles et la participation aux animations que nous proposons tout au long de l'année.

Cette année nous avons décidé de ne pas augmenter la cotisation au club qui restera à 207,00 € pour l'année et pour 1 adhérent (les tarifs « famille » n'augmentent pas non plus).

Les finances du club sont saines, mais toujours un peu juste. C'est pourquoi nous souhaitons vous proposer la mise en place de dons au club qui s'ajouteraient à nos recherches de sponsoring auprès des entreprises et des professionnels.

Cette démarche est possible dans le cadre de la loi sur la réduction d'impôts suivant l'article 200 du code général des impôts, version en vigueur au 18 avril 2014.

(Voir le lien internet <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F426.xhtml>)

Cette loi offre la possibilité d'une déduction fiscale de 66% du don, limitée à 20% du revenu imposable. Exemple : Pour un don de 100,00 €, vous bénéficiez d'une réduction d'impôts de 66€. Au final, votre participation réelle est donc de 34,00 €.

Une attestation de don est délivrée par le club, en tant que justificatif, à joindre à votre déclaration d'impôts. Le montant de votre don sera à indiquer, dans votre déclaration d'impôts, dans le cadre UF partie 7- charges ouvrant droit à réduction ou crédit d'impôts.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce mode de règlement s'applique uniquement aux personnes (bureau, adhérents, bénévoles) qui sont assujettis à l'impôt sur le revenu.

./.

Comment souhaitons-nous procéder ?

Lors du règlement de l'adhésion au club, pour 1 adhérent, vous acquitterez 2 règlements séparés : un de la part fixe plus la licence de 117,00 € (payable en plusieurs chèques) et un de votre don 120,00 € minimum (payable en plusieurs chèques avant la fin de l'année civile). Après le règlement de votre impôt, vous aurez payé 50,00 € de moins et le club aura gagné 30,00 € de plus.

Nb adhérents	prix adhérents sans don	payable en plusieurs chèques		payable en plusieurs chèques	déduction de vos impôts		prix réel de la cotisation après défiscalisation	gains pour l'adhérent après défiscalisation	gain pour le club
		licences	frais fixes	Don minimum	part défiscalisée	part non défiscalisée			
1	207,00 €	37,00 €	80,00 €	120,00 €	80,00 €	40,00 €	157,00 €	50,00 €	30,00 €
2	364,00 €	74,00 €	160,00 €	200,00 €	133,00 €	67,00 €	301,00 €	63,00 €	70,00 €
3	523,00 €	111,00 €	240,00 €	280,00 €	186,00 €	94,00 €	445,00 €	78,00 €	108,00 €

Par ailleurs, votre don n'est pas limité aux minima indiqués dans le tableau.

Notre sollicitation n'a bien entendu aucun caractère obligatoire. Vous pouvez continuer à régler vos cotisations aux tarifs normaux en vigueur.

Cependant, en pratiquant ce don, vous bénéficiez de réduction de cotisation tout en permettant au club d'avoir une meilleure trésorerie.

Nous vous remercions par avance pour votre générosité.

Bien amicalement.

Jean-Marie HERBET



Le Président

TARIFS
2017-2018

Nombre de judoka	Cotisation club	Paiement en 3 chèques	Paiement en 8 chèques
1 pers.	207 €	3 x 69 €	1 x 32 € + 7 x 25 €
Tarifs famille			
2 pers.	364 €	1 x 124 € + 2 x 120 €	1 x 49 € + 7 x 45 €
3 pers.	523 €	1 x 173 € + 2 x 175 €	1 x 68 € + 7 x 65 €
4 pers et plus.	tarif 3 personnes + adhésion club gratuite + 37 € de licence par personne supplémentaire.		
4 pers.	560 €	1 x 188 € + 2 x 186 €	8 x 70 €

Vous avez, comme les saisons précédentes, la possibilité de payer en plusieurs fois et de faire trois ou huit chèques, **tous les chèques sont remis lors de l'inscription** à l'ordre de "Bagnols Judo".

- Pour 3 chèques : Le premier sera encaissé fin **septembre 2017**, le deuxième fin **décembre 2017** et le troisième fin **mars 2018**,
- Pour 8 chèques, ils seront encaissés un par mois, le premier fin septembre 2017.

Pour les paiements en espèces, la totalité de la cotisation sera versée à l'inscription.
Un reçu vous sera remis.

IMPORTANT ! Les tarifs proposés sont un forfait annuel, que les judokas viennent à un ou à tous les cours proposés par semaine. En cas d'abandon en cours d'année, la cotisation ne sera pas rendue sauf cas de force majeure (problème médical, déménagement ...).

Une partie de la cotisation pourra être réglée en coupons sport délivrés par l'ANCV ou / et en chèques « loisirs » délivrés par la Caisse des Allocations Familiales ainsi que en « chèques vacances ».

Une facture pourra vous être fournie sur simple demande.

Le bureau vous souhaite une bonne rentrée sportive.

Pour le bureau, Le Président

Jean-Marie HERBET

BAGNOLS JUDO

Horaires saison 2017/2018

Né(e)s en	Catégories	Jour / horaire	Jour / horaire	Total par semaine
2013 et 12	Baby judo	Mercredi de 17h00 à 18h00 Avec Laurent	Samedi de 11h00 à 12h00 Avec Jean	2 cours
2011 et 10	Mini-Poussins	Mercredi de 16h00 à 17h00 avec Laurent	Jeudi de 18h00 à 19h00 Avec Jean Marie	2 cours
2009 et 08	Poussins	Mardi de 18h00 à 19h00 Avec Jean Marie	Mercredi de 15h00 à 16h00 Avec Laurent	2 cours
2007 et 06 2005	Benjamins Minimes 1	Lundi de 17h30 à 18h30 Avec Laurent	Mercredi de 18h00 à 19h30 Avec Laurent	2 cours
2004 2003 et 2002 2001, 00 et 99 1997 et plus	Minimes 2 Cadets Juniors seniors	JUDO LOISIR Adultes Débutant Lundi de 19h30 à 21h00 Avec Laurent	Mercredi de 19h30 à 21h00 Avec Laurent	2 cours
2004 2003 et 2002 2001, 00 et 99 1997 et plus	Minimes 2 Cadets juniors seniors	KATA	Vendredi de 18h00 à 19h00 Avec Jean	2 cours
2004 2003 et 2002 2001, 00 et 99 1997 et plus	Minimes 1 et 2 Cadets juniors seniors	JU-JITSU	Vendredi de 19h00 à 21h00 Avec Jean	2 cours
2001, 00 et 99 1998 et plus	Minimes 1 et 2 Cadets juniors seniors	TAISO GYM	Lundi de 18h30 à 19h30 Avec Laurent	2 cours

Ces horaires seront valables jusqu'au samedi 30 septembre 2017 inclus. En cas de changement (en fonction du nombre de participants par cours), le calendrier définitif vous sera communiqué et sera effectif dès le lundi 2 octobre 2017.

**REGLEMENT
INTERIEUR****Saison 2017-2018**

Chers Parents et Judokas,

Pour la sécurité de tous, le bon déroulement des cours et de la vie du club, nous vous remercions de bien vouloir respecter ces quelques règles de bonne conduite.

DE PLUS NOUS VOUS RAPPELONS QUE LES PARENTS NE PEUVENT ASSISTER AUX COURS.

Retard	Pour le bon déroulement des cours, merci de respecter les horaires fixés. Votre enfant ne sera pas accepté après le début du cours (porte fermée). Un cérémonial et un échauffement ont lieu au début de chaque cours.
Début des cours	Ne laissez pas votre enfant seul avant les cours, sans vous être assuré que le professeur est bien arrivé. Vous êtes tenus de vous assurer que vos enfants sont bien allés aux toilettes avant de rentrer dans le dojo afin d'éviter les petits soucis pendant les cours. Vos enfants se dépensent beaucoup pendant les cours, pensez à leur donner une bouteille d'eau.
Fin des cours	A la fin des cours votre enfant sort de la salle et reste dans le dojo. Toutefois, seuls les parents sont responsables de leurs enfants, une fois l'heure de cours terminée. Néanmoins, si vous savez que vous aurez un retard exceptionnel , vous pouvez prévenir les professeurs qui garderont votre enfant dans le dojo jusqu'à votre arrivée.
Respect du Dojo	<u>Nous avons des locaux neufs, merci de respecter et de faire respecter ces locaux :</u> Ne rien laisser dans les vestiaires, des poubelles sont à votre disposition. Ne pas jouer avec les douches.
Tenue Vestimentaire	Après la semaine d'essai (pour les nouveaux) le Kimono est obligatoire ainsi que des claquettes (ou chaussons) pour rentrer dans le dojo. Pas de chaussettes, sauf maladie aux pieds. Pas de tee-shirt pour les garçons mais un tee-shirt pour les filles. Attention ! Aux ongles des pieds et des mains ; ils doivent être coupés régulièrement pour éviter les griffures.
Bijoux	Aucun bijou, ni montre, ni boucles d'oreilles... Afin d'éviter les risques de blessure, de casse, de perte ou de vol. Si votre enfant vient avec sa montre, faites-la-lui mettre dans ses chaussures, cela évitera les oublis et les problèmes de gestion d'effet personnel. En cas de perte ou de vol, le club ne pourra être tenu responsable.
Maladie	Les enfants malades ou fiévreux ne sont pas acceptés, pour éviter les contagions.

Enfin, les bénévoles du bureau s'efforcent de s'occuper au mieux de l'épanouissement de vos enfants au travers du judo et les professeurs, par leur intervention, apportent à chacun d'entre eux la connaissance du code moral du judoka et la pratique du judo.

Nous vous remercions de votre attention et restons à votre disposition.

Pour le bureau,

Le Président, JM HERBET

POUR FAIRE DU JUDO, IL FAUT :

- ❑ Régler la cotisation en totalité, même pour la semaine d'essai.
- ❑ Avoir au moins 4 ans en 2017 (né(e) en 2013),
- ❑ Fournir un certificat médical **ou** tampon du médecin sur le passeport de judo, avec la mention « apte au judo compétition » (indispensable pour toutes les compétitions officielles),

Ce certificat doit nous parvenir dans les plus brefs délais, 1 mois maximum après l'inscription. Au delà de ce délai votre enfant ne sera plus accepté au cours de Judo.

- ❑ Remplir la fiche de renseignements,
- ❑ Amener une photo d'identité,
- ❑ Droit à l'image : autorisation de la personne photographiée sur la libre utilisation de son image.

A partir de benjamins (né(e) en 2006 et 2007), le passeport de judo est obligatoire pour participer aux compétitions officielles (prix : 8 €) avec 2 années de licences.

NOUS VOUS PROPOSONS 1 SEMAINE D'ESSAI :

Lorsque que vous aurez rempli la fiche d'inscription et réglé la cotisation au club, votre enfant pourra faire une semaine d'essai.

Au bout de la semaine d'essai et sans nouvelle de votre part, l'inscription sera considérée comme définitive et votre premier chèque pourra être encaissé.

En cas d'abandon suite à la semaine d'essai, tous les documents vous seront rendus (Chèques, fiches, etc.)



Droit à l'image

AUTORISATION DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIEE SUR LA LIBRE UTILISATION DE SON IMAGE PAR L'ASSOCIATION BAGNOLS JUDO OU AUTORISATION PARENTALE POUR LES PERSONNES MINEURES.

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Personnes mineures :	Nom :	Prénom :
	Nom :	Prénom :
	Nom :	Prénom :

Accepte que l'association Bagnols judo, référencée à la préfecture de Nîmes sous le numéro RNA W302011150, exploite tous les droits quels qu'ils soient concernant les images en positif, négatif me représentant, ou représentant mon enfant, et puisse utiliser ces photographies ou images à son gré pour une diffusion exclusivement faite dans le cadre de l'association et pour la promotion de l'association.

Je suis irrévocablement d'accord pour que l'association Bagnols judo présente ces images sur l'ensemble de ses supports de communication : papier (journal local type Midi Libre, Tv Sud etc., agenda mensuel des manifestations, agendas, etc.) et interactif (site Internet, vidéo-projection, etc.) accompagné du commentaire ou du texte qu'elle jugera nécessaire.

Date et Signature de l'intéressé(e) ou
du tuteur si intéressé(e) est mineur(e).
(Mention lu et approuvé).



Ligue du Languedoc Roussillon

Bagnols-Judo

Dojo Ivan DENIS

Avenue du Bordelet
BAGNOLS SUR CEZE

☎ 06 82 83 49 68

☎ 06 28 13 49 64

Saison
2017 -2018
FICHE DE
RENSEIGNEMENTS

Documents fournis :

- Certificat médical
- Certif. Médic. compet.
- Licence
- Photo
- Cotisation
- Droit Image

Dossier Complet

Date du 1er cours :

Cours : JUDO - TAISO - JUJITSU

Règlement montant :	1x	3x	8x	Chèque	Espèce	Chèques vacances	Chèques Alloc.	Coup. sport

TABLEAU A REMPLIR POUR TOUS	NOM du judoka	
	PRENOM du judoka	
	Date de Naissance du judoka	
	Nom du Responsable légal (pour les mineurs) Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/>	
	Adresse	
	Téléphone (numéro où l'on peut vous joindre pendant les cours)	
	e-mail (pour vous passer les informations plus vite)	

TOUS CES RENSEIGNEMENTS RESTERONT CONFIDENTIELS